



LE 10 SEPTEMBRE 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

8673-100918 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis août 2018

ADMINISTRATION

. Rapport du trésorier en vertu de l'article 105.4 LCV

8674-100918 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2018.

8675-100918 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1801609 à 1801659	105 727,51 \$
Journal des chèques 1801660 à 1801663	23 923,60 \$
Journal des chèques 1801664 à 1801697	71 513,46 \$
Journal des chèques 1801698 à 1801705	55 701,25 \$
Journal des chèques 1801706 à 1801794	92 813,72 \$

8676-100918 **TOURNOI DE GOLF DE L'ANGE GARDIEN**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner l'achat d'un quatuor pour le Tournoi de golf de l'Ange-Gardien au coût de 48 \$ par personne plus les voiturettes qui se tenait le 2 septembre 2018.

8677-100918 **COMPTE À RECEVOIR À ANNULER**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'annuler le compte à recevoir CRF 1700239 au montant de 160,91 \$.

8678-100918 **ALLIANCE AFFAIRES 5 – 7**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au 5 à 7 Alliance Affaires qui se tiendra le 13 septembre 2018 au coût de 50 \$ par personne.

8679-100918 **RELOCALISATION DE LA FRESQUE**

ATTENDU le démantèlement de la Fresque lors de la démolition du bâtiment du Couche Tard situé au 11005 boul. Sainte-Anne, Beauré;

ATTENDU l'entente intervenue entre Murale Création, la Ville de Beauré et Couche Tard signée le 16 octobre 2017 quant aux frais de démantèlement et de réinstallation de ladite Fresque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu à l'unanimité que la fresque soit installée sur le bâtiment de la caserne de pompiers sur le mur de la façade donnant sur la rue St-Gérard.

8680-100918 **CONGRÈS FQM (Abroger résolution #8621-080718)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #8621-080718 adoptée le 9 juillet 2018;
- b) d'autoriser tous les membres du conseil municipal à participer au congrès de la FQM qui se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

8681-100918 **LA MONTÉE DES SOMMETS GBV 2018 – DEMANDE DE COMMANDITE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$ à titre de commandite pour la Montée des sommets GBV 2018 qui se tiendra le 29 septembre prochain au Mont Ste-Anne.

8682-100918 **PROJET ID2EM – APPUI DEMANDE AIDE FINANCIÈRE – REGROUPEMENT DES OFFICES D’HABITATION DU QUÉBEC**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d’appuyer la demande d’aide financière déposée par l’OMH de Château Richer pour les volets suivants :

1. continuité des cuisines créatives (phase 3);
2. l’ajout de 10 bacs (jardins surélevés) phase 2;
3. supporter la demande pour un transport (mini bus) pour les activités dans les OMH de mai à septembre 2019 (phase 1).

8683-100918 **SERVITUDE DE PASSAGE LOT 3 682 029 ET CESSION DE TERRAIN POUR FINS DE PARC LOT 6 243 183**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d’autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à la servitude de passage et à la cession de terrain pour fins de parc concernant les lots 3 682 029 et 06 243 183.

8684-100918 **PROJET DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT ACCESSOIRE (43 RUE MILOT)**

Attendu que le propriétaire de l’immeuble sis au 43, rue Milot a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d’un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu’en vertu du Règlement 1196 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l’approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d’urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu’ils sont d’avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement alors que l’architecture proposée du cabanon respecte l’architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d’urbanisme, d’approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents déposés.

8685-100918 **PROJET DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT ACCESSOIRE (PARC RUE DES GOÉLANDS)**

Attendu que la Ville de Beaupré a reçu une aide financière provenant de

la phase IV du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives relevant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport équivalant à 50 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 59 005,60 \$ pour la réfection de la patinoire et pour le remplacement du bâtiment de service dans le parc de la rue des Goélands;

Attendu que le service de l'urbanisme en collaboration avec les services des loisirs et des travaux publics a préparé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un nouveau bâtiment de service;

Attendu qu'en vertu du règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 17 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du bâtiment de service suivant les plans déposés.

8686-100918 **AGRANDISSEMENT DES GALERIES EN COUR AVANT – 11100, AVE ROYALE**

Attendu que la propriétaire de l'immeuble sis au 11 100, avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement des galeries sur les 2 étages en cour avant et que le toit du bâtiment n'est pas prolongé au-dessus de la galerie du 2^e étage afin de respecter les normes de dégagement exigées par Hydro-Québec par rapport aux lignes de distribution;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sections 13 et 14 du chapitre 3 ainsi que du chapitre 5, dans le cas de travaux de transformations extérieures d'un bâtiment principal, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans et l'image déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver l'agrandissement des galeries sur 2 étages en cour avant suivant les plans et l'image déposés.

8687-100918 **ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT – 52, RUE ST-LAURENT**

Attendu que les propriétaires de l'immeuble sis au 52, rue Saint-Laurent ont déposé des photos pour une demande de permis pour installer une thermopompe en façade du bâtiment principale;

Attendu que les requérants précisent qu'en raison de la configuration intérieure du bâtiment, l'unité murale doit être installée dans la partie avant de leur bâtiment et qu'ils sont conscients que cette unité murale doit être camouflée et proposent un treillis blanc derrière l'escalier;

Attendu qu'en vertu de l'article 128 du Règlement 1192 sur le zonage, toute thermopompe, appareil de climatisation, de chauffage ou de ventilation est interdite en cour avant;

Attendu qu'en vertu du chapitre 4 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les équipements accessoires en cour avant peuvent être autorisés sous réserve de l'approbation par le conseil municipal suivant des objectifs d'aménagement et des critères d'évaluation énoncés;

Attendu que l'objectif recherché vise à permettre une flexibilité dans l'application du règlement de zonage concernant, entre autres, l'implantation des équipements en cour avant tout en ne compromettant pas la dégradation du milieu ou ne causant aucun préjudice aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que dans ce cas particulier, si les requérants se conformaient au règlement de zonage, c'est-à-dire à installer l'équipement dans la cour latérale, l'effet serait beaucoup plus contraignant que la solution proposée et ils proposent d'installer leur équipement derrière un escalier en y ajoutant un treillis pour masquer l'équipement;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver l'installation d'une thermopompe en façade du bâtiment principal suivant les images déposées et qu'un treillis soit installé derrière l'escalier afin de masquer ladite thermopompe pour qu'elle ne soit pas visible de la rue.

8688-100918 **PROJET DE CONSTRUCTION - BÂTIMENT ACCESSOIRE (280 RUE DES GLACIERS)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 280, rue des Glaciers a déposé un croquis et une image pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 11 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement alors que l'architecture proposée du cabanon respecte l'architecture du bâtiment principal quant au style et au choix des matériaux de finition extérieure des murs et de la toiture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif

d'urbanisme, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents déposés.

8689-100918 **PROJET DE CONSTRUCTION - MULTIFAMILIAL 4 LOGEMENTS (10 846, AVE ROYALE)**

Attendu que le propriétaire du lot 5 852 602 situé sur l'avenue Royale a déposé les plans préparés par l'architecte Mario Vandal en date du 19 juillet 2016 pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements et qui sera désigné comme étant le 10 846, avenue Royale;

Attendu qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 5, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans et l'image déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction de l'immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements suivant les plans déposés.

8690-100918 **OFFRE D'EMPLOI CHEF D'ÉQUIPE JOURNALIER OPÉRATEUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage d'un poste de chef d'équipe travaux publics journalier opérateur.

8691-100918 **DÉCOMPTE PROGRESSIF #3 - ENTREPRISES GNP - INFRASTRUCTURES DES RUES STE-MARIE ET DES ÉRABLES**

Considérant la recommandation positive de la firme Cima+ et du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu M. Richard Lampron concernant le paiement du décompte progressif #3 des travaux des rues Ste-Marie et des Érables (TECQ);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 178 500,43 \$ plus les taxes soit 205 230,87 \$ conditionnellement à l'obtention des quittances partielles et payable à même les règlements 1212 et 1220.

8692-100918 **PROLONGEMENT DE L'EMBAUCHE DE M. GAÉTAN GAGNON**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de prolonger l'embauche de M. Gaétan Gagnon jusqu'au 31 octobre 2018.

8693-100918 **EMBAUCHE PERSONNEL DE NATATION AUTOMNE 2018**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'entériner l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune pour les cours de natation :

Sauveteurs	Nombre années/salaire/h
Camille Martineau, monitrice en chef	3 ^e année/18,30 \$
Andréa Labonté, sauveteur	6 ^e année/16,10 \$
Karel Ferland, sauveteur	4 ^e année/15,60 \$
Catherine Plante, monitrice	3 ^e année/15,72 \$
Émy Lachance, assistante-sauveteur	1 ^{re} année/14,85 \$
Béatrice Cournoyer, sauveteur et monitrice	3 ^e année/15,35 \$ 1 ^{re} année/15,22 \$
Maude Carrier-Perrault, sauveteur	1 ^{re} année/14,85 \$

8694-100918 **PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Carrier ou M. Roch Lemieux à signer tous les documents nécessaires à une demande d'aide financière.

8695-100918 **ENTENTE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ**

Attendu que l'objectif de l'entente est d'encadrer le mode de fonctionnement ainsi que les coûts reliés au sauvetage d'urgence en milieu isolé sur le territoire des villes et municipalités desservies par ladite entente;

Attendu que la réalisation d'un tel service de sauvetage favorise équitablement les services aux citoyens ainsi qu'aux personnes en détresse ou nécessitant de l'aide;

Attendu que l'accès à certaines parties du territoire peut-être difficilement possible;

Attendu que l'achat d'équipement pour ce type de sauvetage ne peut pas être fait par toutes les villes et municipalités;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique octroie une aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce projet;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaupré signifie son intention de signer une future entente intermunicipale concernant les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI). L'entente finale devra nous être soumise après avoir fait l'objet d'une vérification juridique et devra être à l'entière satisfaction de toutes les municipalités parties à cette entente.

8696-100918 **CONGÉ SANS SOLDE M. WILLIAM GRENIER**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde d'une année à M. William Grenier à titre de pompier à temps partiel.

8697-100918 **ABROGER RÉSOLUTION 8618-090718 (VENTE DU TERRAIN À LOCATION EXCAVATION G.R. 2.0 INC. ET PROMESSE D'ACHAT)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'abroger la résolution 8618-090718.

8698-100918 **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235**

Monsieur Pierre Renaud, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement numéro 1235 remplaçant le règlement 1154 intitulé : Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Beupré afin de prévoir des règles de fin d'emploi pour certains employés de la Ville.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et certains commentaires ont été émis et les questions suivantes ont été posées :

- piscine;
- roulottes sur un terrain;
- subvention Couche-Tard;
- Kayak

8699-100918 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, Greffière et,
directrice générale adjointe